



Recommandations de SSF pour un reporting ESG transparent appliqué aux portefeuilles d'investissement

Basées sur les référentiels existants et les meilleures pratiques en vigueur

Synthèse

Préface de la directrice générale de SSF et des responsables des groupes de travail

Depuis l'an dernier, les appels à une information ESG plus transparente en matière d'investissement se sont faits de plus en plus pressants – et à juste titre. Les investisseurs, tant privés qu'institutionnels, veulent mieux évaluer l'impact de leurs investissements sur le monde. Un peu partout, les autorités édictent des règles pour plus de transparence ESG en matière d'investissements, s'appuyant tantôt sur de complexes taxonomies d'activités économiques, tantôt sur des méthodes sophistiquées mesurant la conformité des portefeuilles aux objectifs de l'Accord de Paris.

Pour un gérant ou un détenteur d'actifs, élaborer un système d'information simple, concis, capable d'agréger plusieurs portefeuilles et d'en extraire des données comparables, n'est pas une mince affaire. En raison de l'absence de consensus sur une liste pertinente d'informations qualitatives et d'indicateurs clés de performance (ICP) quantitatifs, mais aussi de l'indisponibilité de certaines données, les investisseurs éprouvent de grandes difficultés à préparer les informations utiles. C'est de ces difficultés qu'est né ce projet, de nombreux membres de Swiss Sustainable Finance (SSF) réclamant de l'aide pour élaborer des rapports ESG à la fois concis et probants.

En effet, que veut-on obtenir par ce surcroît de transparence ? Pour un gérant d'actifs, produire une information transparente est un bon moyen de rassurer ses clients sur la prise en compte des facteurs ESG dans sa gestion. Le recours à des ICP permet ensuite de fixer des objectifs de performance ESG et d'en illustrer les progrès. Pour l'investisseur, l'existence de données standardisées facilite la comparaison des performances de différents portefeuilles. Grâce à des ICP spécifiques, il peut alors sélectionner des portefeuilles d'après ses préférences en matière de développement durable.

Actuellement, la variété des formats et des ICP présentés rend malaisée toute comparaison. Par ce projet, SSF veut contribuer à la formation d'un consensus sur les éléments d'information pertinents permettant à un investisseur de juger de la performance ESG d'actifs, mais aussi d'agréger ces informations sur plusieurs portefeuilles si nécessaire. SSF tenait absolument à consulter à ce propos des gérants d'actifs, qui recueillent et agrègent des données d'émetteurs uniques, et des détenteurs d'actifs qui, ayant souvent recours aux services de plusieurs gérants d'actifs, sont amenés à combiner les données de plusieurs fournisseurs. Ce projet vise donc à recommander une liste de données clés susceptibles d'esquisser de manière concise la performance ESG d'un portefeuille, sans infliger aux gérants des contraintes excessives. En combinant les idées de nos deux groupes de travail (regroupant des gérants d'actifs, pour l'un, et des détenteurs d'actifs, pour

l'autre), nous espérons avoir jeté un pont entre eux et créé, à destination des acteurs du marché financier, un outil facilitant l'agrégation des données regroupant plusieurs portefeuilles diversifiés.

Le nouveau Règlement européen sur la communication d'informations en matière de finance durable (SFDR) impose la transparence dans plusieurs domaines : la gestion des risques, les politiques de rémunération, l'attribution à des activités vertes ainsi que les violations des normes de développement durable. En revanche, nous l'estimons insuffisant à expliquer comment un client pourrait se faire une idée générale de la performance ESG d'un portefeuille. En soumettant ces recommandations, nous espérons combler cette lacune et proposer des éléments d'information concrets susceptibles de communiquer en toute transparence les caractéristiques d'un produit sur le plan du développement durable. Comme les intervenants, sur ce marché, n'en sont pas tous au même degré d'avancement dans l'intégration et l'information ESG, nous formulons nos propositions en deux niveaux : un niveau d'information de base pour investisseurs débutants, et un niveau d'information avancé pour investisseurs plus expérimentés. S'il est peu probable que ces recommandations influencent immédiatement la disponibilité de données au niveau des émetteurs, nous émettons cependant plusieurs propositions de données utiles, dans l'espoir d'influer sur les futures publications d'informations par les entreprises.

Les Recommandations de SSF pour un reporting ESG transparent appliqué aux portefeuilles d'investissement sont un premier pas vers une transparence accrue de la part des investisseurs suisses en matière de durabilité. Elles devront être testées par différents investisseurs et retravaillées en fonction des retours d'information reçus. Nous opérons en outre dans un environnement réglementaire en perpétuel changement, dont il faudra suivre l'évolution en Suisse, au sein de l'UE et à l'international au moment de préciser ces recommandations. Dans ce processus, il est essentiel de privilégier une cohérence à l'international, et SSF se réjouit à cet égard que la Suisse ait adhéré à l'International Platform on Sustainable Finance, qui accueille ces réflexions. Nous nous réjouissons d'avance de pouvoir débattre de nos recommandations sur ces plateformes et avec les principales parties prenantes en Suisse et ailleurs. Nous continuerons de promouvoir l'investissement durable, avec la ferme ambition d'apporter notre pierre à l'édifice d'une transparence et d'une pertinence maximales sur la durabilité de tous les investissements, au profit des investisseurs, mais aussi de la société au sens large.



Ulla Enne
Responsable du groupe de travail des détenteurs d'actifs institutionnels de SSF, Head Investment Operations & Responsible Investing, Nest Collective Foundation



Andreas Knörzer
Co-responsable du groupe de travail Gestion de fortune et d'actifs de SSF, Vice-Président, Vontobel Asset Management



Sabine Döbeli
CEO, Swiss Sustainable Finance

1.1 Synthèse

Le présent rapport décrit en bref les objectifs, la méthode de travail et les résultats d'une étude consacrée au reporting d'informations ESG pertinentes relatives à des portefeuilles financiers¹. Swiss Sustainable Finance (SSF) a chargé le cabinet Sustainserv de mener cette étude en collaboration avec deux groupes de travail de SSF intitulés Institutional Asset Owners (regroupant les détenteurs d'actifs institutionnels) et Wealth & Asset Management (regroupant les gérants de patrimoine et d'actifs).

Une réponse à des contraintes de plus en plus nombreuses et à des pratiques de marché dynamiques

Les gérants d'actifs et les détenteurs d'actifs² sont de plus en plus confrontés à des pressions de bénéficiaires, de clients, de régulateurs, de représentants de la société civile, etc., réclamant une information plus transparente sur les cadres de référence appliqués à leurs portefeuilles en matière de développement durable. Ces parties prenantes souhaitent notamment en savoir davantage sur la performance ESG de ces investissements, et en particulier sur les risques et les opportunités d'ordre climatique, comme indiqué dans les recommandations du TCFD (Groupe de travail sur les informations financières liées au climat). Par ailleurs, les initiatives réglementaires actuelles de l'UE imposeront aux gérants et détenteurs d'actifs d'intégrer de plus en plus les facteurs ESG dans leurs processus d'investissement et d'en rendre compte en totale transparence (cf. en particulier le Règlement sur la communication d'informations en matière de finance durable (SFDR) avec ses grandes ambitions d'intégration du concept ESG dans les produits d'investissement et dans les produits retail).

Compte tenu du grand nombre de textes réglementaires actuellement en cours d'adoption ou de révisés, la transparence ESG des portefeuilles gagne du terrain sur les marchés internationaux, et donc aussi sur la place financière suisse. En Suisse, le Conseil fédéral a exprimé son espoir de voir le secteur financier concevoir des solutions adéquates ; les recommandations de SSF présentées dans ce document se veulent une contribution concrète à la réalisation de cette attente.

Des recommandations d'information concises conformes aux approches « de prochaine génération »

La présente étude propose un cadre de référence de reporting moderne, mais concis (ou « parcimonieux »³). Nous entendons par là un cadre de référence privilégiant la communication d'informations essentielles pour atteindre le degré de transparence désiré, sans rien ajouter à la charge d'information déjà lourde frappant le secteur qui ne soit véritablement indispensable. L'étude s'inscrit dans le prolongement des processus d'information déjà applicables aux détenteurs et les gérants d'actifs en Suisse et à l'étranger, et la méthodologie appliquée intègre les trois éléments suivants :

- analyser les bonnes pratiques de reporting,
- réunir et catégoriser les attentes des membres de SSF en matière d'approches de reporting, et
- harmoniser les bonnes pratiques et les attentes des parties déclarantes avec les nombreuses contraintes des cadres de référence internationaux d'information et de transparence.

Cette méthode de travail débouche sur un cadre de recommandations d'information mesuré et équilibré grâce auquel les détenteurs et les gérants d'actifs pourront préparer des rapports pertinents sur la performance ESG de leurs portefeuilles. Elle distingue les parties déclarantes expérimentées, désireuses d'adopter une norme de bonnes pratiques commune, et les débutantes, soucieuses de présenter un degré de détail limité, mais suffisant au prix d'un effort modéré.

1 Le présent rapport vise essentiellement deux catégories d'actifs : les actions cotées et les obligations d'entreprises. On pourrait probablement appliquer assez aisément le référentiel de cette étude à certaines autres classes d'actifs telles que l'immobilier commercial. Pour des classes d'actifs plus complexes, comme les obligations souveraines ou des investissements alternatifs, il faudrait pousser plus loin l'analyse.

2 Pour la commodité du lecteur, nous désignerons les gérants d'actifs et les détenteurs d'actifs qui souhaitent préparer et publier des rapports sur la performance ESG de leurs portefeuilles par le vocable « parties déclarantes ». Il s'agit du groupe cible à qui s'impose ce référentiel de reporting.

3 « Parcimonieux » est un terme populaire, dans les métiers de la comptabilité et de l'information financière, pour désigner des rapports qui tendent à ne communiquer que le strict nécessaire.

L'équipe de projet a utilisé le TCFD comme prototype des cadres de référence « de nouvelle génération »⁴ capable d'approcher l'information ESG sous un angle systémique et exhaustif, en y intégrant des indicateurs de performance (ICP) numériques, de manière à permettre une interprétation pertinente par l'ajout d'aspects tels que la stratégie et la gestion des risques. Afin d'identifier des points communs, elle a évalué neuf grands cadres de référence constituant un échantillon représentatif des exigences du secteur financier, sur des critères tels que la gouvernance, la stratégie, la gestion des risques, l'élaboration de scénarios, mais aussi les mesures et les objectifs chiffrés.

Les bases : comparaison des cadres, bonnes pratiques et réflexions des groupes de travail de SSF

Les points communs et les exemples (correspondants) de bonnes pratiques identifiés pendant l'étude ont fait l'objet d'échanges de vues au sein des groupes de travail Institutional Asset Owners et Wealth & Asset Management de SSF. Leur évaluation a ensuite donné lieu à l'élaboration des présentes Recommandations, au fil d'un processus approfondi de recherche et de discussion au sein des groupes de travail.

Grâce à ces travaux de recherche participative, l'équipe de projet et les groupes de travail ont développé les présentes Recommandations de SSF pour un reporting ESG transparent appliqué aux portefeuilles d'investissement, en prévoyant un choix entre deux niveaux d'information : information de base et information avancée. Quel que soit le choix retenu, il est prévu de présenter d'emblée les informations de base relatives à chaque détenteur ou gérant d'actifs, afin de fixer le cadre des informations à fournir sur les actifs des portefeuilles que ces entités gèrent ou détiennent.

Synthèse des Recommandations de la SSF et description des étapes suivantes

La section 1.4 présente un aperçu succinct des recommandations relatives à ces deux niveaux d'information, à utiliser soit comme liste de contrôle, soit comme modèle de rapport. Le lecteur trouvera dans les sections 2 et 3 un complément d'information sur les travaux de recherche qui ont mené à ces recommandations.

L'étape suivante de développement et de mise en application des présentes Recommandations passe par une phase de test, puis d'affinage, selon les besoins, de manière à pouvoir les déployer largement sur le marché suisse et au-delà.

⁴ L'expression "Nouvelle génération" a été créée par l'équipe de projet, s'inspirant de la suggestion des auteurs du TCFD selon laquelle le TCFD pourrait servir de modèle pour communiquer des informations de développement durable sur d'autres thèmes et aspects, d'une manière qui relie les données à la gouvernance, à la stratégie, et à la gestion de risques.

1.2 La difficulté : définir les cadres de référence et les besoins

Les groupes de travail Institutional Asset Owners et Wealth & Asset Management de SSF se sont interrogés sur la manière de rendre compte avec pertinence de la performance ESG et du risque climatique inhérents à des portefeuilles. C'est un exercice complexe, surtout dans un contexte d'exigences et d'attentes croissantes.

Prolifération des exigences et des attentes d'information

Un peu partout, on observe une forte demande de transparence émanant notamment d'ONG, de groupements sectoriels (avec des initiatives comme le PCAF ou le TCFD, par exemple) ou de régulateurs nationaux, par exemple les textes issus du Plan d'action pour la finance durable de l'UE (cf. ci-dessous, la section Recherche d'un dénominateur commun pour une note sur ces abréviations). Bon nombre de gérants et de détenteurs d'actifs éprouvent des difficultés à s'adapter aux changements si rapides de leur environnement : ils sont en effet encouragés à aller au-delà de l'obligation de conformité à la réglementation, en intégrant ces exigences réglementaires à leur offre de produits et services.

Or dans le domaine ESG – et en particulier pour les informations d'ordre climatique – les exigences et les attentes sont éminemment variables, voire divergentes ; y satisfaire risque fort de devenir de plus en plus difficile sous peu. Pour respecter leurs engagements à l'égard du PRI, par exemple, les signataires sont tenus de communiquer sur le respect des critères TCFD. En décembre 2020⁵, le Conseil fédéral suisse a décidé que les autorités devaient se préparer à la mise en œuvre contraignante des recommandations de la TCFD par les entreprises suisses dans tous les secteurs économiques. Le Conseil fédéral encourage d'ailleurs les entreprises de commencer déjà à appliquer les recommandations de la TCFD. Or il serait trop simpliste de limiter la portée de cette recommandation au seul reporting. D'après la TCFD, les gérants et détenteurs d'actifs ne doivent pas se contenter d'intégrer le changement climatique à leur gestion et à leur gouvernance (avec bientôt d'autres thèmes comme la biodiversité ou la protection des ressources en eau) : ils doivent y apporter une réaction stratégique en l'incorporant à leur gestion de risques. En réalité, la TCFD est bien plus qu'un simple programme de reporting : c'est aussi une philosophie de gestion assortie d'un engagement de transparence.

Un certain nombre de questions essentielles ont permis d'orienter l'élaboration des présentes recommandations de reporting. Quel est le plus petit commun dénominateur des différentes contraintes de reporting ? À l'échelle d'un portefeuille d'investissement, quel est le degré minimum de reporting qui respecte les exigences des diverses parties prenantes ? Enfin, s'agissant de la pertinence du reporting, sous quelle forme SSF devrait-elle formuler des recommandations à ses membres ?

5 Le Conseil fédéral, 11.12.2020, communiqué de presse : <https://www.admin.ch/gov/en/start/documentation/media-releases/media-releases-federal-council.msg-id-81571.html>

Recherche d'un dénominateur commun

Pour répondre à ces questions, il y a lieu d'évaluer en détail les exigences de reporting existantes, avec les opportunités, mais aussi les difficultés, qu'elles soulèvent pour les praticiens. Dans ce contexte où le marché attend, voire exige, davantage de transparence ESG, un grand nombre de cadres de référence et de directives ont été mis en place ; d'autres s'y ajoutent en permanence. Il n'est pas possible de les aborder tous en détail dans ce rapport. Les cadres de référence ci-dessous sont considérées par le PCAF (Partnership for Carbon Accounting Financials – Partenariat pour des états financiers intégrant une comptabilité carbone) comme les plus exigeants en termes d'engagement et de performance. L'équipe de projet les a retenus pour en évaluer les principales caractéristiques communes dans le cadre des recherches présentées dans ce rapport. En effet, ils imposent aux gérants et détenteurs d'actifs des contraintes de transparence non négligeables et, parfois, relativement semblables.

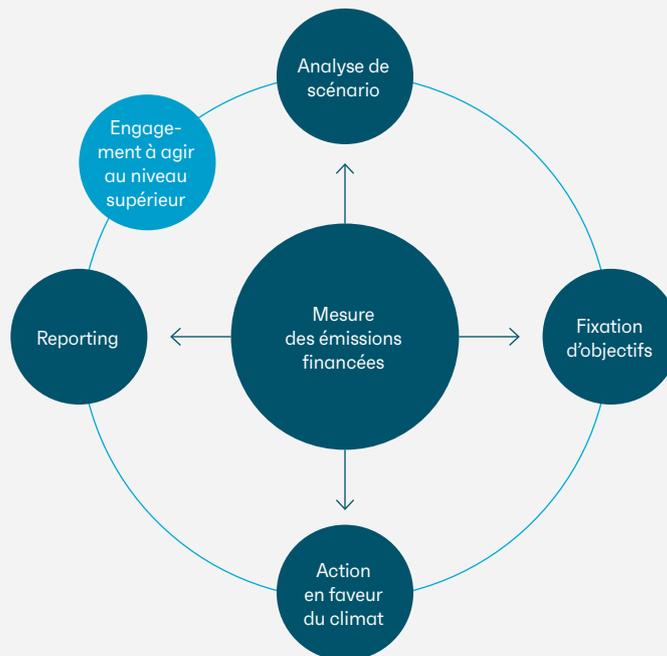
- TCFD (Task Force for Climate-Related Financial Disclosures)
- SFDR/PASI Règlement (UE) 2019/2088 du parlement Européen et du Conseil sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers – projet de normes techniques réglementaires RTS (Regulatory Technical Standard) de l'ABE, de l'ESMA, et de l'EIOPA
- NGFS (Network for the Greening of the Financial System - Réseau pour le verdissement du système financier)
- PRI (Principes pour l'investissement responsable)
- SBTFI (Science-Based Targets for Financial Institutions)
- PACTA (Paris Agreement Capital Transition Assessment)
- CDP (anciennement : Carbon Disclosure Project)
- UN Net Zero (UN-convened Net-Zero Asset Owner Alliance)
- PCAF (Partnership for Carbon Accounting Financials – Partenariat pour des états financiers intégrant une comptabilité carbone)

Certains cadres de référence, comme le SASB (Sustainable Accounting Standards Board) et le GRI (anciennement Global Reporting Initiative), ont été délibérément écartés de cette liste, car ils ne sont pas spécifiquement conçus pour mesurer la performance des portefeuilles. Le graphique 1 présente un aperçu de ces cadres et décrit les principaux éléments visés.

Référentiel	TCFD	SFDR (PASi)	NGFS	PRI	SBTFI	PACTA	CDP	UN NET zero	PCAF
Type	B	B	B	A	B	B	B	A	B
Engagement au plus haut niveau	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑
Gouvernance	☑	☑	☑	☑					
Stratégie	☑	☑	☑	☑			☑		
Gestion des risques	☑	☑		☑			☑		
Élaboration de scénarios	☑		☑	☑	☑	☑	☑		
Fixation d'objectifs	☑		☑		☑	☑			
Instruments de mesure et performance	☑	☑	☑				☑		☑
Exigences en matière de reporting	☑	☑		☑			☑		

Les six domaines d'actions climatiques pour les institutions financières

- Type A
Engagement
Conformité
- Type B
Mesure
Performance

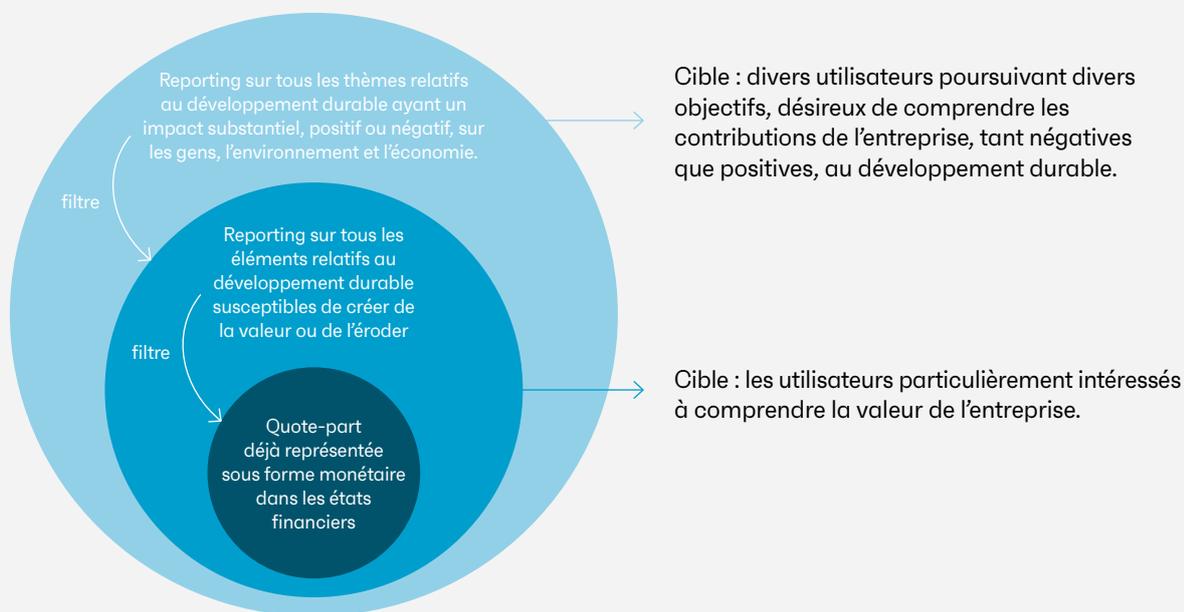


Graphique 1: Aperçu des cadres de référence considérés et de leurs principaux éléments constitutifs. Le graphique au-dessous décrit différentes fonctions des cadres de référence de type A (Engagement) ou B (Performance); les lignes mettent en évidence les principales fonctions des deux types de cadres de référence.
Source: PCAF, Sustainerv.

Matérialité – choisir la bonne perspective

Pour une entreprise, et donc pour un portefeuille, les facteurs ESG pertinents ou ayant une certaine « matérialité » peuvent être considérés de deux manières. On appelle parfois cette approche « double matérialité » (cf. Annexe A1), ou « matérialité en cascade » (cf. graphique 2).

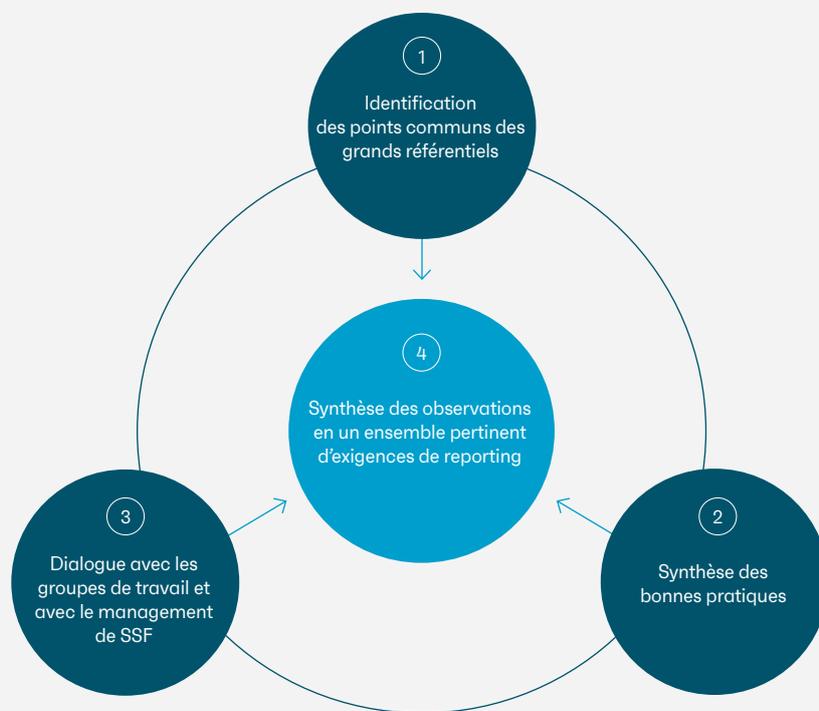
Au-delà des informations ESG dont l'impact financier sur l'entreprise est suffisamment clair pour apparaître déjà dans les états financiers (petit cercle dans le Graphique 2), une des formes que peut prendre l'impact du concept ESG est l'effet de la thématique du développement durable sur la valeur d'entreprise (cercle moyen du Graphique 2). Une autre forme d'impact concerne l'influence de l'entreprise sur le développement durable, ou sur les perspectives d'avenir des gens, de l'environnement et de l'économie (le grand cercle du Graphique 2). On peut considérer que la performance ESG de l'entreprise englobe ces deux formes ; par conséquent, comme dans bien des cadres de référence évoqués dans la présente étude, des recommandations de reporting porteuses de sens devront contenir et conforter des éléments des deux perspectives.



Graphique 2: Reporting détaillé

Source: Reporting on enterprise value. (Le reporting sur la valeur d'entreprise)
Une publication conjointe du CDP, du CDSB, de la GRI, de l'<IR>, et du SASB.

1.3 L'approche : méthodologie et déroulement de l'étude



Graphique 3: Représentation graphique de la méthodologie et du déroulement de l'étude.
Source: Sustainserv

La méthodologie de recherche appliquée à cette étude s'appuie sur trois sources (cf. graphique 3) :

- 1. Identification des points communs des grands cadres de référence.** L'équipe de projet a étudié les grands cadres de référence qui évoquent la transparence ESG des portefeuilles, à la recherche d'éléments communs. Ceux-ci ont été pris en compte lors de l'élaboration des exigences auxquelles devrait répondre le reporting recommandé par SSF. L'objectif : s'appuyer sur les connaissances inhérentes à ces cadres de référence, d'une part, mais aussi faciliter le travail des parties déclarantes soucieuses d'appliquer les Recommandations de reporting de la SSF.
- 2. Synthèse des bonnes pratiques.** L'équipe de projet a recueilli auprès de gérants d'actifs, de détenteurs d'actifs, de banques et de compagnies assurances, des exemples de bonnes pratiques en matière de reporting ESG de portefeuilles, et en a réalisé une synthèse. Ces éléments de réflexion ont été utiles pour rédiger les

éléments concrets des Recommandations d'information de la SSF ; ils figurent également dans le rapport, car ils sont susceptibles de servir de source d'inspiration pour les parties concernées.

- 3. Dialogue avec les groupes de travail et avec le management de SSF.** L'équipe de projet a collecté les exigences et les suggestions applicables aux principes de reporting ; elle a également entamé un dialogue nourri avec les groupes de travail Institutional Asset Owners et Wealth & Asset Management ainsi qu'avec la direction de SSF.
- 4. Enfin, en combinant ces sources, Sustainserv a synthétisé ses observations en constituant un ensemble pertinent d'exigences de reporting.** L'équipe de projet a alors résumé ces contraintes sous la forme d'un cadre de référence de reporting proposant une ligne de conduite pour le reporting ESG de portefeuilles détenus ou gérés par des membres de SSF ou par des tiers.

1.4 Le résultat : les Recommandations de SSF pour un reporting ESG transparent appliqué aux portefeuilles d'investissement

Les tableaux ci-dessous résument les Recommandations d'information ESG élaborées par SSF à l'occasion de ce projet : le Tableau 1 présente un aperçu du reporting de base, et le Tableau 2, du reporting avancé. Le cadre de référence comprend deux niveaux de reporting, commençant tous deux par la Section A : celle-ci présente le gérant ou le détenteur d'actifs, et en particulier des informations relatives à i) sa gouvernance, ii) sa stratégie,

iii) sa gestion des risques, et iv) les objectifs qu'il se fixe. Dans la Section B, l'entité présente des mesures des facteurs i) E, ii) S, et iii) G, sur l'ensemble des actifs du portefeuille (quand c'est possible). De plus amples informations sur l'élaboration et sur le contenu des recommandations, ainsi que les définitions des termes utilisés, figurent dans les sections 2 et 3 du présent rapport.

Tableau 1: Recommandations pour le reporting de base

A) Informations relatives au gérant/au détenteur d'actifs
I) Gouvernance
Informations qualitatives
<ul style="list-style-type: none"> - L'entité a-t-elle instauré une politique globale de développement durable? - Cette politique ESG est-elle intégrée par les gestionnaires de portefeuilles? Si oui, cette intégration est-elle obligatoire? - Existe-t-il des politiques ESG applicables à certaines classes d'actifs spécifiques?
Lesquelles de ces conditions sont remplies? (Le cas échéant, veuillez préciser. Pour des modèles de déclaration, cf. la section 3.1.1 dans version complète du rapport.)
Informations quantitatives
<ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage de portefeuilles conformes à la politique
II) Stratégie
Informations qualitatives
<ul style="list-style-type: none"> - Au niveau de la direction générale, existe-t-il un processus clair pour déterminer les grandes évolutions ESG jugées pertinentes sur le plan stratégique? - Si oui, s'agit-il d'un processus qualitatif fondé sur un consensus? Ou au contraire, d'un processus quantitatif s'appuyant sur des éléments probants ou scientifiques?
Lesquelles de ces conditions sont remplies? (Le cas échéant, veuillez préciser. Pour des modèles de déclaration, cf. la section 3.1.2.)
Informations quantitatives
<ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage de portefeuilles conformes à la politique
III) Gestion des risques
Informations qualitatives
<ul style="list-style-type: none"> - Procède-t-on à une estimation du risque en termes monétaires en fonction d'hypothèses stratégiques? Ou par voie de consensus?
Cette condition est-elle remplie? (Si oui, veuillez décrire. Pour des modèles de déclaration, cf. la section 3.1.3.)
Informations quantitatives
<ul style="list-style-type: none"> - (Néant)
IV) Objectifs (pour le reporting de base, il n'est pas indispensable de fixer des objectifs).

B) ICP relatifs aux actifs en portefeuille
I) Environnement
Climat
<ul style="list-style-type: none"> - Bilan carbone scope 1&2 pour l'ensemble du portefeuille - Écart de suivi carbone (Carbon tracking error, qualitatif)
II) Société
Droits humains
<ul style="list-style-type: none"> - Respect des droits humains par les sociétés du portefeuille, au moyen de politiques spécifiques
Collaborateurs
<ul style="list-style-type: none"> - Rotation du personnel ou absentéisme
III) Gouvernance d'entreprise
Positionnement proactif
<ul style="list-style-type: none"> - Diversité de genre au conseil d'administration
Conformité
<ul style="list-style-type: none"> - Exposition à des armes controversées

Outre les éléments décrits dans le Tableau 1 pour le reporting de base, les entités désirant fournir des informations supplémentaires CONFORMES AUX cadres de référence analysés pourront fournir les détails décrits au tableau 2 sous la rubrique Reporting avancé. Au niveau de reporting avancé, on notera qu'une bonne part des éléments supplémentaires relatifs à l'entité reposent sur l'analyse de scénarios. Quant aux éléments relatifs au portefeuille, ils se limitent à un petit nombre d'ICP supplémentaires.

6 Ceci correspond aux recommandations de SFAMA and SSF (2020, p. 4)

Tableau 2: Recommandations pour un reporting avancé

A) Informations relatives au gérant/détenteur d'actifs

I) Gouvernance

Informations qualitatives

- Dans le domaine ESG, un équilibre des pouvoirs est-il organisé, entre un organe de contrôle (par exemple un conseil ESG), le management, et les gestionnaires de portefeuille?
- Utilise-t-on un tel processus pour des approches thématiques internes (inside-out) ou externes (outside-in)?
- La gouvernance du portefeuille (par la voix du comité d'investissement) est-elle en accord avec les méthodes de gouvernance de l'entité?

Lesquelles de ces conditions sont remplies? (Le cas échéant, veuillez préciser. Pour des modèles de déclaration, cf. la section 3.1.1.)

Informations quantitatives

- Pourcentage de portefeuilles en accord avec la politique
- Pourcentage d'actifs sous gestion soumis à la gouvernance ESG (y compris les mandats institutionnels).

II) Stratégie

Informations qualitatives

- L'entité a-t-elle recours à des scénarios comprenant des hypothèses chiffrées et étayées à propos des conséquences pour l'activité?
- Ces scénarios servent-ils à identifier des éléments stratégiques par le biais d'une interprétation? Ou d'un calcul mathématique?

Lesquelles de ces conditions sont remplies? (Le cas échéant, veuillez préciser. Pour des modèles de déclaration, cf. la section 3.1.2.)

Informations quantitatives

- Pourcentage de portefeuilles conformes à la stratégie ESG.
- Pourcentage de portefeuilles dont les stratégies s'inspirent directement de scénarios (ou d'objectifs basés sur des scénarios).

III) Gestion des risques

Informations qualitatives

- A-t-on intégré une modélisation par scénarios à toutes les grandes catégories de risques, partout dans l'entreprise et pour tous les portefeuilles?
- A-t-on mis en place des outils de mesure intégrale du risque (par ex. perte maximale liée aux facteurs ESG (maximum ESG drawdown), etc.) pour une partie substantielle des actifs sous gestion, ou des portefeuilles?

Ces conditions sont-elles remplies? (Si oui, veuillez décrire. Pour des modèles de déclaration, cf. la section 3.1.3.)

Informations quantitatives

- Pourcentage d'actifs sous gestion, ou nombre de portefeuilles, pour lesquels il existe des outils quantitatifs de mesure du risque de perte maximale liée aux facteurs ESG (maximum ESG drawdown), etc.).

IV) Objectifs

Informations qualitatives

- A-t-on intégré une modélisation et des calculs basés sur des scénarios à toutes les catégories ESG concernées et ce, à l'échelle de l'entreprise tout entière et pour tous les portefeuilles?
- A-t-on défini des objectifs (absolus ou relatifs) pour certains outils de mesure? Ces objectifs figurent-ils dans le rapport?

Lesquelles de ces conditions sont remplies? (Le cas échéant, veuillez préciser. Pour des modèles de déclaration, cf. la section 3.1.4.)

Informations quantitatives

- Quels sont les objectifs fixés en valeur absolue?
- Quels sont les objectifs fixés en valeur relative?

B) ICP relatifs aux actifs en portefeuille

I) Environnement

Climat

- Bilan carbone scope 1&2 pour l'ensemble du portefeuille
- Moyenne pondérée des empreintes carbone scope 3
- Écart de suivi carbone (Carbon tracking error, quantitatif)

Énergie

- Consommation totale d'énergie du portefeuille

Eau

- Consommation totale d'eau du portefeuille

II) Société

Droits humains

- Respect des droits humains par les sociétés du portefeuille, au moyen de politiques spécifiques
- Nombre de cas graves de violation des droits humains

Le personnel

- Rotation du personnel ou absentéisme
- Accidents et taux de mortalité

III) Gouvernance d'entreprise

Positionnement proactif

- Diversité hommes/femmes au conseil d'administration (PWOMAN)

Conformité

- Exposition à des armes controversées
- Reconnaissance de l'obligation de combattre la corruption et les pots-de-vin par la mise en place de règles contraignantes

Fondements d'ordre financier et de gouvernance

- Existence et publication d'une politique de rémunération

7 Dans l'univers de la communication d'entreprise, l'expression « outside-in » (exogène) est souvent utilisée pour décrire une gestion de problèmes externes. Exemple : quels sont les problèmes ESG extérieurs à l'entreprise qui nécessitent (ou permettent) de sa part une initiative? Alors que le concept endogène « inside-out » vise plutôt les situations où c'est l'entreprise qui fixe ses priorités (exemple : les thèmes ESG qu'elle juge essentiels et d'après lesquels elle veut se positionner).



Éditeur : Swiss Sustainable Finance

Swiss Sustainable Finance (SSF) s'est fixé pour mission de renforcer le positionnement de la Suisse en tant que porte-parole et intervenant majeur de la finance durable, contribuant ainsi à une économie durable et prospère. L'association, fondée en 2014, est représentée à Zurich, Genève et Lugano. Actuellement, SSF rassemble plus de 170 membres et partenaires : prestataires de services financiers, investisseurs, universités et écoles de commerce, entités du secteur public et autres organisations intéressées. Par ses travaux de recherche, par sa capacité à renforcer ses capacités, et par la mise au point d'outils et de cadres concrets et positifs, SSF encourage l'intégration de facteurs de développement durable dans tous les services financiers. Vous trouverez un aperçu des membres et partenaires actuels de SSF sur le site sustainablefinance.ch.

Remerciements

Swiss Sustainable Finance et les auteurs de Sustainerv souhaitent remercier très sincèrement les membres du groupe de travail SSF Institutional Asset Owners et son animatrice Ulla Enne, ainsi que les membres du groupe de travail SSF Wealth & Asset Management et son co-animateur Andreas Knörzer pour leurs précieux commentaires et réflexions formulés à l'occasion de l'élaboration de ce rapport et des Recommandations de la SSF pour un reporting ESG transparent appliqué aux portefeuilles d'investissement. La préparation de ces recommandations a nécessité une intense collaboration avec ces deux groupes de travail, impliquant notamment quatre ateliers et de nombreux échanges par courriel ; rien n'aurait été possible sans ces précieux apports.



Partenaire de recherche et développement : Sustainerv

Sustainerv est un cabinet international de conseil spécialisé en gestion durable, présent en Suisse, en Allemagne et aux États-Unis. Œuvrant pour un monde où la performance durable est la norme, Sustainerv croit fermement que le développement durable, lorsqu'il est abordé de manière holistique, est créateur de valeur pour les entreprises, pour l'environnement et pour la société dans son ensemble. C'est pourquoi l'équipe de Sustainerv motive et encourage des entreprises de tous secteurs à intégrer des considérations de développement durable à leurs stratégies à long terme, à leurs activités quotidiennes et à leur communication. sustainerv.com.

L'équipe d'auteurs

Dr. Ralf Frank, Senior Advisor, Sustainserv
Dr. Bernd Kasemir, Managing Partner, Sustainserv
Anita Lacher, Consultante, Sustainserv

L'équipe éditoriale

Sabine Döbeli, Directrice générale, SSF
Jean Laville, Directeur général adjoint, SSF
Kelly Hess, Directrice des projets, SSF

Traduction

Dominique Jonkers (Jonkers and Partners)

Swiss Sustainable Finance
Grossmünsterplatz 6
8001 Zürich
T 044 515 60 50

sustainablefinance.ch

Suivez-nous sur
Twitter: @SwissSustFin
LinkedIn: Swiss Sustainable Finance

Cover

Bunderspitz, Adelboden, Switzerland
Photo de Samuel Sommer sur Unsplash

Design noord.ch

Juin 2021

Avertissement

Le présent document a été élaboré par Swiss Sustainable Finance en collaboration avec Sustainserv (ci-après nommées « les Parties »). Les informations contenues dans la présente publication (ci-après nommées « les informations ») s'appuient sur des sources considérées comme fiables. Les Parties ont pris toutes les mesures raisonnables pour que les informations présentées dans ce document soient complètes, exactes et à jour. Elles n'émettent aucune garantie, expresse ou implicite, quant à ces informations, et déclinent toute responsabilité à l'égard des personnes ou entités qui seraient amenées à les consulter ou à les utiliser.

